



LEGENDE :

- Bornes escamotables
- Aire piétonne
- Zone de rencontre
- Limitation 30
- Zone 30
- Limitation 50

LEGENDE :

- Bornes escamotables
- Fonctions des bornes : entrée/sortie
- ← Aire piétonne
- Aire piétonne
- Zone de rencontre
- Limitation 30
- Zone 30

- ① Rue des Fontaines à l'intersection avec la rue Saint-Georges : Sortie libre uniquement
- ② Rue Saint-James à l'intersection avec la rue Saint-Georges : entrée autorisée et sortie autorisée
- ③ Rue des Fontaines à l'intersection avec la rue Albéric Cailloux : entrée autorisée uniquement
- ④ Rue des Récollets à l'intersection avec le Quai Salvette : sortie libre uniquement
- ⑤ Place Doublet à l'intersection avec la rue Neuve d'Argenson : entrée autorisée uniquement
- ⑥ Rue du Port à l'intersection avec le Quai Salvette : entrée autorisée et sortie autorisée.
- ⑦ Rue des Conférences à l'intersection avec le Quai Salvette : entrée autorisée et sortie autorisée
- ⑧ Rue du Dragon à l'intersection avec la rue Paul Bert : entrée autorisée et sortie autorisée.
- ⑨ Rue du Périgord à l'intersection avec la rue Neuve d'Argenson : entrée autorisée uniquement

accès réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre de 16h à 4h et du 1^{er} octobre au 31 mai de 19h30 à 4h.